

COMITE DE LIAISON DES INSTITUTIONS ORDINALES

Association Loi 1901

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75800 PARIS SP 07

IA/jcr-nlg

Paris, le 29 septembre 2014

Monsieur le Président de la République,

Le Comité de Liaison des Institutions Ordinales (CLIO), qui réunit les seize ordres professionnels ou chambres de professions réglementées (de santé, juridiques et judiciaires et techniques) souhaite vous faire part de ses préoccupations au regard des annonces du précédent ministre de l'économie et du redressement productif, et du projet de réforme des professions réglementées appelé à s'intégrer dans le futur projet de loi sur la croissance.

Nos professions réglementées, pour partie professions libérales telles que les définit l'article 29-I de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, ont en commun d'avoir été investies de missions de service public. C'est pourquoi, elles ne peuvent accepter des mesures qui porteraient atteinte à l'indépendance de leurs membres en les soumettant, selon les règles du marché, à des décisions prises de l'extérieur par des agents économiques ne partageant pas le socle de leurs valeurs fondatrices ni la déontologie qui les rassemblent.

Ces règles que les ordres contribuent à faire respecter, visent avant tout le service et la protection du public, en lui apportant dans des domaines où il est particulièrement vulnérable les garanties de compétence et de sécurité indispensables dans un monde déstabilisé et en évolution.

Les mesures de déréglementation envisagées n'apporteront pas aux justiciables, patients et usagers un avantage significatif, qu'il s'agisse du service rendu ou du pouvoir d'achat alors que des gains appréciables peuvent être obtenus d'autres manières.

Nos Ordres restent à l'écoute de ce qui pourrait contribuer à moderniser l'organisation et les structures économiques de nos professions, mais appellent solennellement l'attention de chacun, et en premier la vôtre, Monsieur le Président de la République, sur le risque d'atteinte à ces garanties en cas de changements menés sans concertation et sans prudence.

En vous remerciant vivement de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à leur démarche, Isabelle Adenot, Présidente du CLIO et les responsables des ordres et compagnies signataires, qui rassemblent plusieurs centaines de milliers de professionnels libéraux et salariés, vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de leur très haute considération.



Isabelle ADENOT
Présidente du CLIO

Ordres des professions juridiques et judiciaires


Gilles THOUVENIN

Président de l'Ordre des Avocats
au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation



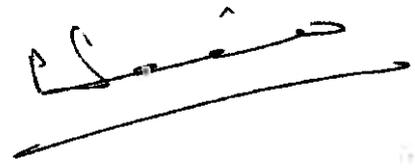
Jean-Marie BURGUBURU

Président du Conseil National des Barreaux



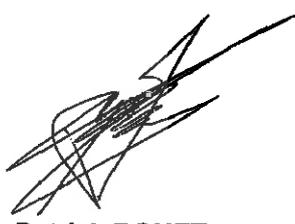
Jean TARRADE

Président du Conseil Supérieur du Notariat



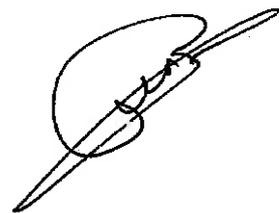
Patrick SANNINO

Président de la Chambre nationale
des Huissiers de justice

Ordres des professions de santé


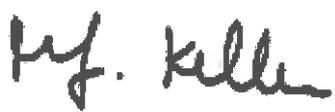
Patrick BOUET

Président du Conseil national
de l'Ordre des Médecins



Christian COUZINOU

Président du Conseil national
de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes



Marie-Josée KELLER

Président du Conseil national
de l'Ordre des Sages-Femmes



Isabelle ADENOT

Président du Conseil national
de l'Ordre des Pharmaciens



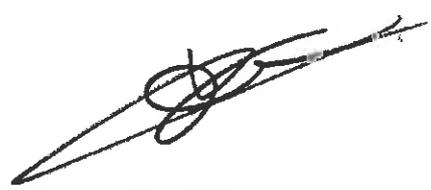
Didier BORNICHE

Président du Conseil national
de l'Ordre des Infirmiers



Pascale MATHIEU

Président du Conseil national
de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes



Eric PROU

Président du Conseil national
de l'Ordre Pédiatres-Podologues

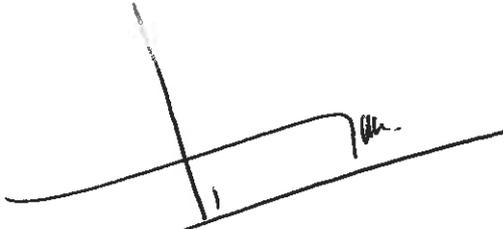
Ordres des professions techniques du cadre de vie



Catherine JACQUOT
Présidente du Conseil national
de l'Ordre des Architectes



Michel BAUSSIER
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Vétérinaires



François MAZUYER
Président du Conseil Supérieur
de l'Ordre des Géomètres-Experts